



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 32

Mercredi 6 septembre 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

### Dimanche 10 septembre 2023

- Visite guidée de l'appartement historique à 11h, 13h30 et 15h

Plus d'infos sous: [decouvrir-le-patrimoine.ch](http://decouvrir-le-patrimoine.ch)

Belprahon, le 6 septembre 2023

Service des monuments historiques  
en collaboration avec la commune de Belprahon

Secrétaire: M. Beuret Pascal

Membres: M<sup>me</sup> Meier Jenna (dès 11h)  
M. Gyger Mathieu (dès 11h)  
M<sup>me</sup> Termignone Doris (dès 12h)  
M<sup>me</sup> Mueller Marianne (dès 12h)  
Suppléant(e)s: M<sup>me</sup> Angst Sarah  
M. Sautebin Jean-Louis

Corcelles, le 28 août 2023

Le Conseil communal

### Révision de l'aménagement local; 2<sup>e</sup> dépôt public

En application de l'article 60 al. 3 de la loi cantonale sur les constructions, le Conseil communal met à l'enquête publique la modification apportée au plan des zones d'affectation et de construction (PZ), au plan des zones de dangers naturels (PZD) et au plan des périmètres de protection de la nature et du paysage (PPP) pour donner suite à une opposition.

Modification du PZ, du PZD et PPP: Affectation à la zone d'activité A1 de la totalité de la parcelle N° 155.

Les documents portant cette modification sont déposés à l'Administration communale pendant 30 jours, soit du 6 septembre 2023 au 6 octobre 2023.

Les oppositions ou réserves de droit écrites et motivées contre cette modification apportée aux PZ, PZD et PPP sont à adresser à l'Administration communale pendant ce délai.

Belprahon, le 6.9.2023

Le Conseil communal

### Elections communales 2023

Les élections générales de renouvellement des autorités communales ont lieu tous les quatre ans, pendant le dernier trimestre.

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont appelés à procéder, par le système des urnes et le principe de vote majoritaire, à l'élection des autorités communales pour une nouvelle période de 4 ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Sont à élire:

- le Maire ou la Mairesse (qui cumule la présidence de l'Assemblée communale et celle du Conseil communal)
- 4 membres du Conseil communal

Le vote aura lieu le dimanche 19 novembre 2023 de 11h à 12h au bureau du secrétariat communal ou par correspondance jusqu'à 10h45 le jour des élections.

Les listes des candidat(e)s doivent être déposées au Secrétariat communal jusqu'au vendredi 6 octobre 2023, 17h dernier délai, conformément à l'article 28 alinéa 1 du règlement communal concernant les élections et votations aux urnes. Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins dix électeurs et électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Des listes types sont à disposition au bureau du secrétariat communal.

Elections tacites:

Si le nombre des candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclamera élus tacitement tous les candidats sans opération électorale.

En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 10 décembre 2023 aux mêmes heures et dans le même local.

Corcelles, le 31 août 2023

Le Conseil communal



## Belprahon

### Fermeture du secrétariat communal

En raison des vacances de la secrétaire, le secrétariat communal sera fermé durant la semaine du 11 au 15 septembre 2023.

Belprahon, le 6 septembre 2023

Le secrétariat communal

### Promotion du sport

#### «ça me dit marche»

La commune de Belprahon, en collaboration avec l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires souhaite promouvoir le sport. A cette occasion, elle organise la manifestation «ça me dit marche».

Quand: samedi 16 septembre 2023, de 10h à 12h

Où: Rendez-vous à 9h45 au terrain de football du Tiat

Un circuit d'env. 4 à 5 km ponctué d'anecdotes sera proposé aux participants. A l'issue du parcours, l'apéritif sera offert par la commune de Belprahon à la cabane forestière (salle communale en cas de mauvais temps).

Venez nombreux, seul, à deux ou en famille!

Belprahon, le 6 septembre 2023

Le Conseil communal

### Une nouvelle étape de vie

#### Journées européennes du patrimoine suisse

Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine suisse, la Ferme Joray, sise aux Grands Clos 12 à Belprahon, sera mise en valeur. Au programme:

Samedi 9 septembre 2023:

- Visite libre de la ferme
- Visite guidée de l'appartement historique à 15h
- Marché artisanal, de 10h à 16h



## Champoz

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communal

Conformément à l'article 73, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 juin 2023 est déposé publiquement durant 30 jours au secrétariat communal, soit du 7 septembre 2023 au 6 octobre 2023 où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Horaire: Lundi de 18h30 à 19h30 ou sur rendez-vous.

Durant le dépôt public, il est possible de former opposition contre le contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal dûment signée et motivée.

Champoz, le 28 août 2023

Le Conseil communal



## Corcelles

Votation populaire du 22 octobre 2023

### Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Présidente: M<sup>me</sup> Jordi Fabienne

## Révision de l'aménagement local (PAL)

Conformément à l'article 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil communal dépose publiquement la révision de l'aménagement local.

Le dossier comprend

- le plan des zones d'affectation et de construction, inclus la constatation de forêt au sens de l'article 10 al. 2 lettre a LFo,
- le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage,
- les plans des zones de dangers A et B,
- le règlement d'affectation et de construction avec les annexes I, II et III
- le rapport au sens de l'article 47 OAT,
- le rapport d'examen préalable de l'office des affaires communales et de l'organisation du territoire.

Ces documents sont déposés à l'Administration communale pendant 30 jours, du 7 septembre 2023 au 7 octobre 2023 inclus. Ils peuvent aussi être consultés sur le site internet [www.corcelles-be.ch](http://www.corcelles-be.ch)

Les oppositions ou réserves de droit écrites et motivées contre le plan des zones d'affectation et de construction, le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage, les plans des zones de dangers A et B, le règlement d'affectation et de construction ainsi que la constatation de forêt seront adressées à l'Administration communale pendant le délai du dépôt public.

Le cas échéant, les séances de conciliation auront lieu les 26 octobre 2023 et 2 novembre 2023 dès 14h.

Corcelles, le 31 août 2023

Le Conseil communal



## Court

Places d'apprentissage

### Mises au concours

Tu cherches une place d'apprentissage dans une commune à taille humaine, tournée vers l'avenir? Tu as envie de travailler au sein d'une équipe dynamique et ouverte?

La Municipalité de Court met au concours deux places d'apprentissage:

- agent-e d'exploitation CFC (option conciergerie)
- employé-e de commerce CFC

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2024

Durée de l'apprentissage: 3 ans

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Bastien Eschmann, Secrétaire municipal, au 032 497 71 10, ou de Nathalie Schranz, Maire, au 079 507 92 40.

Ton dossier de candidature – comportant une lettre de motivation, ton CV, tes deux derniers bulletins scolaires et une photo-passeport – est à adresser par email à [contact@court.ch](mailto:contact@court.ch) ou par courrier à l'administration municipale, rue de la Valle 19, 2738 Court.

Délai de postulation: vendredi 29 septembre 2023

Court, le 6 septembre 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal

Blocage temporaire d'une route

### Travaux à la route de Chaluet

En raison de travaux, la route de Chaluet sera bloquée du lundi 11 septembre 2023 au vendredi 15 septembre 2023 juste après l'accès aux bâtiments

«route de Chaluet 36, 36a et 36b» (anciennement restaurant «La Promenade»), secteur du ruisseau «Sur Sargé». Une fouille en est la cause.

Une déviation sera mise en place. En cas de problème, le Conseiller municipal en charge du dicastère «Environnement et travaux publics» se tient à disposition au 079 215 43 65 ou à l'adresse [b.leuenberger@court.ch](mailto:b.leuenberger@court.ch).

Les personnes impactées sont d'ores et déjà remerciées pour leur compréhension.

Court, le 6 septembre 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal



## Eschert

Dépôt public, Assemblée extraordinaire

### Révision de l'aménagement local

Conformément à l'article 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil communal dépose publiquement la révision de l'aménagement local.

Le dossier comprend

- le plan des zones d'affectation et de construction, inclus la constatation de forêt au sens de l'article 10 al. 2 lettre a LFo,
- le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage,
- les plans des zones de dangers A et B,
- le règlement d'affectation et de construction avec les annexes I, II et III
- le rapport au sens de l'article 47 OAT,
- le rapport d'examen préalable de l'office des affaires communales et de l'organisation du territoire.

Ces documents sont déposés à l'Administration communale pendant 30 jours, du 6 septembre au 5 octobre 2023 inclus. Ils peuvent aussi être consultés sur le site [www.eschert.ch](http://www.eschert.ch).

Les oppositions ou réserves de droit écrites et motivées contre le plan de zones d'affectation et de construction, le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage, les plans des zones de dangers A et B, le règlement d'affectation et de construction ainsi que la constatation de forêt seront adressées à l'Administration communale pendant le délai du dépôt public.

Le cas échéant, la séance de conciliation aura lieu le 19 octobre 2023 dès 14h.

L'assemblée en vue de l'approbation du nouvel aménagement local aura lieu le 26 octobre 2023 dès 20h à la maison communale.

Eschert, le 6 septembre 2023

Le Conseil communal



## Grandval

### Mise au concours remplacement congé maternité secrétaire municipal-e

Pour un remplacement durant un congé maternité, la Municipalité de Grandval met au concours le poste de

Secrétaire municipal-e à 50-60 %

Profil souhaité:

- CFC d'employé(e) de commerce ou équivalent
- Aisance rédactionnelle, méthode de travail, sens logique, autonomie, grande polyvalence

- Flexibilité, rigueur, discrétion, sens de l'organisation et des responsabilités
- Aisance dans les contacts avec la population et les autorités
- Maîtrise de la langue française
- Expérience dans un poste similaire: un atout

Activités:

- Diriger et conduire l'administration communale
- Organiser, planifier, superviser l'ensemble des tâches et activités inhérentes à l'administration générale
- Préparer les dossiers, assister aux séances du Conseil et aux assemblées municipales
- Assurer le suivi des décisions et la rédaction des procès-verbaux
- Traiter et assurer le suivi des permis de construire avec le responsable du dicastère
- Divers travaux de secrétariat

Nous offrons:

- Activité intéressante et variée
- Horaire flexible

CDD: Dès le 1<sup>er</sup> novembre

Les candidatures accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, curriculum vitae, copie de certificats) sont à adresser au Conseil municipal, Grand-Rue 29, 2745 Grandval, jusqu'au 15 septembre 2023, avec la mention «Postulation secrétaire municipal-e».

Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser au maire, 079 335 80 12.

Grandval, le 23 août 2023

Le Conseil municipal

### Mise au concours administrateur des finances

Afin de compléter son équipe, la Municipalité de Grandval est à la recherche d'un-e

Administrateur-trice des finances à 30 %

Profil souhaité:

- CFC d'employé(e) de commerce ou équivalent
- Bonnes connaissances du système comptable harmonisé MCH2
- Expérience en comptabilité souhaitée
- Bonne méthode de travail, sens logique, autonomie, grande polyvalence
- Flexibilité, rigueur, discrétion, sens de l'organisation et des responsabilités
- Aisance dans les contacts avec la population et les autorités
- Maîtrise de la langue française
- Connaissance du logiciel Urbanus
- Expérience dans un poste similaire: un atout

Activités:

- Tenue de la comptabilité
- Planification financière, budget et comptes annuels
- Suivi des débiteurs
- Gestion salaires et décomptes assurances sociales
- Facturation
- Divers travaux de comptabilité
- Participation à certaines séances et aux assemblées municipales

Nous offrons:

- Activité intéressante et variée
- Horaire flexible

CDI: Entrée en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2023

Les candidatures accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, curriculum vitae, copie de certificats) sont à adresser au Conseil municipal, Grand-Rue 29, 2745 Grandval, jusqu'au 15 septembre 2023, avec la mention «Postulation administrateur-trice des finances». Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser au maire, 079 335 80 12.

Grandval, le 23 août 2023

Le Conseil municipal

### Procès-verbal de l'assemblée du 15 juin 2023

Conformément à l'article 67 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée à son encounter durant le délai légal, il a été ratifié par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 août 2023

Grandval, le 6 septembre 2023

Le Conseil municipal



## Moutier

### Avis de construction

Requérante: MGS Construction Sàrl, Rue du Bout-Dessus 59a, 2856 Boécourt.

Emplacement: parcelle N° 278, au lieu-dit: «Rue de l'Hôtel-de-Ville 10», commune de Moutier.

Projet: transformation et agrandissement du bâtiment comprenant un changement d'affectation de la partie Ouest du bâtiment (annexe) et d'une partie des combles pour l'aménagement de 5 logements, réalisation d'une lucarne et de velux en toiture, réfection de la toiture, changement du système de chauffage par une pompe à chaleur (remplacement de la PAC extérieure à l'emplacement existant), création d'une nouvelle cage d'escalier avec ascenseur et démolition de la cage d'escalier existante.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: VV.

Recensement arch.: objet C, digne de conservation, ensemble bâti A.

Dérogations: art. 15 LC et 64 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 29 septembre 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 août 2023

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

**\*\* Modification de la demande de permis de construire publiée les 9 août 2023 et 16 août 2023 \*\***

Requérant: Diane Daniel, Rue de Chalière 47a, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2616, Rue de Chalière 47a

Projet: Agrandissement de l'habitation au Sud, aménagement d'une terrasse, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur et installation d'un poêle

**Modifications: correction des plans déposés du bâtiment existant (projet d'agrandissement inchangé)**

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 6 octobre 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 septembre 2023

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant: Carrolav SA, Chemin Nicolas-Junker 1, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 509, Rue de l'Ecluse 33

Projet: Lavage véhicules Nord: ouverture de 2 parois au Nord, agrandissement de la toiture à l'Ouest et pose d'enseignes lumineuses – Lavage véhicules Sud: rehaussement de la toiture de 30cm

Zone: A

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 6 octobre 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 septembre 2023

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant: Meubles Hadorn SA, Sharma Hafida, Rue de l'Hôtel-de-Ville 13, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 1797, Avenue de Bellevue 22

Projet: Remplacement d'une pompe à chaleur intérieure air/eau par une pompe à chaleur extérieure air/eau

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 6 octobre 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 septembre 2023

Services Techniques-Urbanisme

### Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours:

**une place d'apprenti/e employé/e de commerce à l'administration communale, avec entrée en fonction début août 2024**

Les informations détaillées de ce poste sont disponibles sur le site internet: [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement à [chancellerie@moutier.ch](mailto:chancellerie@moutier.ch): **vendredi 22 septembre 2023.**

Moutier, le 28 août 2023

Conseil municipal

### Clean-Up-Day 2023 du vendredi 15 septembre 2023

La Suisse nettoie.

Participe.

Dans le cadre du «Clean-Up-Day 2023», la Municipalité de Moutier organise le **vendredi 15 septembre 2023** une action de nettoyage et de ramassage des déchets sauvages.

La population est invitée à participer à cette opération qui se déroulera par tous les temps et sans aucune inscription a priori.

A cet effet, rejoignez-nous le **vendredi 15 septembre 2023** au **Dépôt de la Voirie, rue de Soleure 18, entre 7h et 11h45 et entre 13h à 15h30.**

Les participants recevront un sac pour la collecte des déchets et une paire de gants; en revanche, les personnes qui participeront à cette action bénévole sont invitées à se munir d'un gilet de sécurité privé.

Nous invitons les automobilistes à faire preuve de vigilance à l'égard des participants et remerçons d'avance la population de son intérêt et de sa contribution active à cette journée citoyenne de nettoyage.

Moutier, le 6 septembre 2023

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

### Municipalité de Moutier

### Procédure d'information et de participation

**Plan de quartier «La Poterie» et modification du plan de zones ZPO 2 «Crêt-de-la-Rive»**

Conformément à l'article 58 de la Loi sur les constructions du 9 juin 1985, le Conseil municipal de Moutier ouvre une procédure d'information et de participation de la population relative au plan de quartier et à la modification susmentionnés.

Les documents sont déposés et mis à la disposition du public du **6 septembre 2023 au 20 septembre 2023 inclusivement** aux **Services Techniques-Urbanisme, rue de l'Hôtel-de-Ville 1**, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au public.

Les remarques, suggestions ou propositions peuvent être communiquées **par écrit, jusqu'au 20 septembre 2023**, à l'adresse susmentionnée.

Moutier, le 6 septembre 2023

Conseil municipal

### Conseil de Ville

**Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Socié'thalle (Av. de la Liberté 9) le lundi 18 septembre 2023, à 19h30**

Ordre du jour

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Procès-verbal N° 386 du 26 juin 2023
4. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la modification du cahier des charges de la Commission technique
5. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit de Fr. 276'000.— (HT) pour l'assainissement des conduites souterraines à la Montagne de Moutier, 3<sup>e</sup> étape (Haute Montagne)
6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit indexable de Fr. 372'000.— (TTC) pour l'augmentation du gabarit du passage inférieur «PI» (passage sous-voie CFF) de la rue de l'Est
7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit

indexable de Fr. 275'000.— (TTC) pour le remplacement du véhicule poids lourd Mercedes-Benz Atego 1023 A

8. Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Cédric Erard (PSA) intitulée: «Pour des commissions plus professionnelles, plus efficaces, mais qui préservent le poids politique des partis politiques» (N° 1797 – MO 730)
9. Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Mathieu Houmard (PSA) intitulée: «La mobilité des employés de l'hôpital de Moutier, une situation préoccupante! Réagissons!» (N° 1792 – MO 728)
10. Réponse du Conseil municipal à la motion de M<sup>me</sup> Marina Zuber (PSA) intitulée: «Plus de défibrillateurs en ville de Moutier?» (N° 1809 – MO 733)
11. Réponse du Conseil municipal au Conseil de Ville à l'interpellation du RPJ relative à la sécurité des prévôtois après le transfert de la ville dans le canton du Jura (N° 1795 – IN 511)
12. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Francis Carnal (Moutier à Venir) intitulée: «Gestion des déchets carnés à partir de 2026» (N° 1800 – IN 513)
13. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M<sup>me</sup> Pascale Gerber (Moutier à Venir) intitulée: «Place de pique-nique du stand» (N° 1801 – IN 514)
14. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Patrizio Robbiani (PSA) relative à la boîte aux lettres externe de l'Hôtel de Ville, vandalisée (N° 1796 – QU 408)
15. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Patrizio Robbiani (PSA) intitulée: «Zones de parking à Moutier: Améliorer l'information dans l'application Parking-Pay» (N° 1803 – QU 410)
16. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M<sup>me</sup> Maryline Tièche intitulée: «Mobilité douce, à quand une voie cyclable de transit sécurisée à Moutier?» (N° 1804 – QU 411)
17. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Claude Girardin (PCSI) relative à la stratégie communale pour l'acquisition de nouveaux véhicules (N° 1807 – QU 414)
18. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal
19. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
20. Communications
21. Questions orales
22. Divers

## Affaires en suspens

- 1784 – QU 407 | Délai de réponse: 10.2.2023 (selon avancée de la procédure); Question écrite de M. Léonard Paget intitulée: «Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier»
- N° 1790 – PO 153 | Délai de réponse: 24.10.2023; Postulat du PSA intitulé: «Pour une meilleure accessibilité des aînés et des personnes à mobilité réduite dans l'espace public»
- N° 1791 – MO 727 | Délai de réponse: 6.9.2023; Prol. 30.10.2023; Motion du PCSI intitulée: «Retour du marché le vendredi»
- N° 1793 – IN 510 | Délai de réponse: 24.10.2023; Interpellation de M<sup>me</sup> Sandrine Juillard (PSA) relative aux attributions de la Police administrative de la ville de Moutier

- N° 1802 – QU 409 | Délai de réponse: 8.9.2023; Prol. 30.10.2023; Question écrite de Moutier à Venir intitulée: «Où en sommes-nous avec le plan de quartier rue de l'Avenir?»
- N° 1808 – MO 732 | Délai de réponse: 8.11.2023; Motion de M. Benoît Marchand (Moutier à Venir) intitulée: «Coût du transfert, une partie du résultat du partage des biens doit revenir à Moutier.»
- N° 1810 – MO 734 | Délai de réponse: 8.10.2023, Motion des Jeunes progressistes de gauche relative à la création d'un parlement des jeunes à Moutier
- N° 1811 – QU 415 | Délai de réponse: 3.11.2023; Question écrite de M. Benoît Marchand (Moutier à Venir) intitulée: «Le SeJAC fait-il de la politique?»
- N° 1812 – IN 515 | Délai de réponse: 3.11.2023; Interpellation de M. Francis Carnal (Moutier à Venir) relative à la décoration du bureau de la Chancellerie (accueil de la population)
- N° 1813 – IN 516 | Délai de réponse: 3.11.2023; Interpellation de M. Enzo Dell'Anna (RPJ) concernant les sacs poubelle éventrés traînant dans le domaine public.
- N° 1814 – QU 416 | Délai de réponse: 28.12.2023; Question écrite de M. Claude Mottaz (RPJ) relative au lieu d'atterrissage des hélicoptères de secours
- N° 1815 – MO 735 | Délai de réponse: 18.12.2023, Motion de Moutier à Venir intitulée: «Une aide à la population de Moutier pour faire les démarches administratives lors du changement de canton». Motion déclarée irrecevable en l'état. L'auteur a été invité à reformuler son intervention parlementaire.
- N° 1816 – MO 736 | Délai de réponse: 28.2.2024; Motion de Moutier à Venir intitulée: «Maintien des droits et des prises en charge des élèves actuels de l'école secondaire». Motion déclarée irrecevable en l'état. L'auteur a été invité à reformuler son intervention parlementaire.

## Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch). Dans la barre de recherche principale, inscrire «Documentation des séances du Conseil de Ville», puis cliquer sur 2023 et finalement sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/co-nseil-de-ville/documents-des-seances-du-conseil-de-ville/2023-2/>).
- Les interventions parlementaires en suspens sont consultables sur le site internet: [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch), inscrire «Interventions parlementaires en suspens» dans la barre de recherche ou «Registre des interventions parlementaires».
- La réponse du Service des inhumations à la question orale de M. Enzo Dell'Anna du 26 juin 2023 au sujet du nivellement des tombes des années 1985-1989 se trouve sur le site internet, sous la documentation de la présente séance.

Moutier, le 28 août 2023

Au nom du Conseil de Ville.

Le Président: J. Berthold

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

## Ordonnance pour le prix de l'énergie électrique / Ordonnance pour la rétribution de l'utilisation du réseau électrique

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, lors de sa séance du 29 août 2023, a modifié l'Ordonnance pour le prix de l'énergie électrique ainsi que l'Ordonnance pour la rétribution de

l'utilisation du réseau électrique, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 30 août 2023

Conseil municipal



## Reconvilier

### Avis de construction

Requérants: Gil Casanova Solveig et Luis, Rue de Bel-Air 41, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 908, Rue de Bel-Air 41

Projet: Pose d'un couvert sur terrasse existante ainsi que de panneaux solaires

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: H2

Zone de protection: PAL 2 «Bel-Air»

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 29 septembre 2023 inclusivement** ou sur le lien suivant: [www.reconvilier.ch/depots-publics](http://www.reconvilier.ch/depots-publics).

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 30 août 2023

Le secrétariat municipal

## Clean-up day le vendredi 15 septembre 2023

Le vendredi après-midi 15 septembre 2023, tous les élèves de l'école secondaire de Reconvilier et leurs enseignants participeront au Clean-up day.

Il s'agit d'une action internationale dont l'objectif est de sensibiliser à la problématique des déchets sauvages et de nettoyer un maximum d'endroits sur la planète.

Afin d'optimiser au maximum l'efficacité du Clean-up day, la population est appelée à soutenir cette opération de nettoyage.

Les personnes intéressées peuvent contacter M. Pierre Hugounenq ([pierre.hugounenq@ecolesrec.ch](mailto:pierre.hugounenq@ecolesrec.ch)) ou s'inscrire par téléphone auprès de la Municipalité (032 482 73 73).

Nous vous remercions pour votre soutien.

Reconvilier, le 30 août 2023

La Municipalité de Reconvilier



## Saicourt

### Avis de construction

Requérant: Hans-Rudolf Bartlome, Rue de la Fromagerie 1, 2712 Le Fuet

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Sarah Etique, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Rue : Rue de la Fromagerie 1, 2712 Le Fuet

Parcelle N° : 143

Projet de construction : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau splittée + élimination de la citerne à mazout

Zone : Village ancien

Dimensions : Selon plans déposés

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 octobre 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 6 septembre 2023

Secrétariat municipal

### Avis de construction

Requérant : Toni Hohermuth, Sous Béroie 13, 2713 Bellelay

Propriétaire foncier : Toni Hohermuth, Sous Béroie 13, 2713 Bellelay

Rue : Sous Béroie 13, 2713 Bellelay

Parcelle N° : 833

Projet de construction : Construction d'un garage double côté Est avec toiture terrasse et barrière; prolongement du balcon côté Sud; démolition d'une portion du muret existant et création d'un nouvel accès en pavés filtrant côté Sud; installation d'un poêle avec nouveau canal de cheminée extérieur en façade Ouest; changement d'affectation du garage actuel en local de bricolage.

Zone : H2

Dimensions : Selon plans déposés

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 octobre 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 6 septembre 2023

Secrétariat municipal

### Informations communales

#### Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (Oco; RSB 170.111)

Le règlement d'organisation, adopté par l'assemblée municipale de Saicourt en date du 26 juin 2023, a été approuvé sans réserve par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne le 25 août 2023. Le règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le règlement concernant les élections et les votations aux urnes, adopté par l'assemblée municipale en date du 26 juin 2023, a été approuvé sans réserve par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne le 25 août 2023. Le règlement entre en vigueur dès son approbation par l'OACOT, soit le 25 août 2023.

#### Comptes 2023

La fiduciaire Soresa a procédé à la révision intermédiaire sans avis préalable des comptes 2023 le 29 août dernier. Tout a été trouvé en ordre.

#### Course d'orientation

La Société de promotion de la commune de Saicourt organise sa 2<sup>ème</sup> course d'orientation le dimanche 24 septembre 2023. Le rendez-vous est fixé à la halle de gymnastique au Fuet. Les départs sont libres entre 9h et 12h. Le parcours fait environ 5 kilomètres. Prix : famille Fr. 15.- / adulte Fr. 7.- / enfant Fr. 5.-. Inscription sur place. Petite restauration sur place (grill à disposition).

Le Fuet, le 6 septembre 2023

Conseil municipal

### Commune bourgeoise de Saicourt

#### Assemblée Extraordinaire du lundi 9 octobre 2023 à 19h

Convocation

Assemblée bourgeoise extraordinaire du lundi 9 octobre 2023 à 19h au local habituel

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le contrat de gage immobilier relatif à la constitution de cédules hypothécaires pour les immeubles appartenant à la bourgeoisie.

Le Fuet, le 28 août 2023

Conseil de bourgeoisie



### Saules

#### Perturbation du trafic axe Saules – Montagne de Saules

En raison de travaux de fouille des BKW, le trafic sur l'axe Milieu du Village - La Citadelle - Cheyennette (route pour se rendre à la Montagne de Saules) sera perturbé.

Début des travaux : 5 septembre 2023

Durée des travaux : environ 1 mois et demi

Saules, le 30 août 2023

Conseil communal



### Sorvilier

#### Avis de construction

Requérante : Municipalité de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier.

Emplacement : parcelle N° 157, au lieu-dit : « Rue Principale 18 », commune de Sorvilier.

Projet : transformations intérieures d'une partie du local de la voirie pour la création d'un bureau (chauffé) et remplacement de la porte extérieure sur la façade Est.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : M2.

Zone de protection : périmètre de protection de l'ancienne localité.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 6 octobre 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 6 septembre 2023

La préfète : Stéphanie Niederhauser



### Tavannes

#### Avis de construction

**\*\* Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire PC 177/2019 délivré par la Préfecture du Jura bernois le 25 août 2020 \*\***

Requérante : Enerplastic Sàrl, Vie des Crêts 9, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelle N° 1883, au lieu-dit : « La Combe », commune de Tavannes.

Projet : construction d'une halle industrielle en structure métallique ouverte sur 3 côtés et implantation d'une installation de pyrogazéification de

valorisation de matière avec installation de filtration et cogénération permettant la production d'électricité, aménagement d'une citerne à gaz enterrée de 2,4 m<sup>3</sup> et pose de bennes pour le stockage de la matière.

Zone : A9 « Malvaux ».

Dérogation : art. 25 LCFo.

Prolongation de la validité du permis : jusqu'au 24 septembre 2025.

Les oppositions, **uniquement contre la prolongation de la durée de validité du permis de construire**, faites par écrit et motivées seront reçues **jusqu'au 29 septembre 2023**, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 30 août 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant : Moeschler Transports Sàrl, La Combe 7, 2710 Tavannes.

Projet : installation d'une enseigne lumineuse en façade du bâtiment La Combe 7a sis sur la parcelle N° 1882 en zone d'activités A1 « Malvaux ».

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 septembre 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 30 août 2023

Le chef des travaux publics

### Avis de construction

Requérante : Société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, Route des Perveuils 2, 2074 Marin-Epagnier.

Projet : installation de panneaux photovoltaïques et d'un garde-corps en toiture du bâtiment Rue de Pierre-Pertuis 11 sis sur la parcelle N° 129 en zone PQ1 « Migros ».

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 octobre 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 6 septembre 2023

Le chef des travaux publics

### Tavannes organise son décathlon

Le dimanche 10 septembre, dès 11 heures, le plateau d'Orange à Tavannes sera animé par le traditionnel décathlon. Jeux, animations et moments festifs seront au rendez-vous.

Fruit d'une collaboration entre la Commission Vie locale de la municipalité et les sociétés du village, le décathlon est l'occasion pour la population de s'affronter à divers jeux et activités en famille ou entre amis. Le principe est simple, il s'agit de récolter un maximum de points en prenant part aux activités mises sur pied par les sociétés. De nombreux prix attendent les vainqueurs.

Un service de restauration et une animation musicale seront proposés afin d'assurer une ambiance festive et familiale.

La municipalité espère vous voir nombreuses et nombreux lors de cette belle journée d'échange annoncée.

Tavannes, le 30 août 2023

Municipalité de Tavannes, Commission Vie locale



## Valbirse

### Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévillard.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelles N<sup>os</sup> 768 et 815, au lieu-dit : « Chemenay 11 », Bévillard, commune de Valbirse.

Projet : construction d'un local technique karcher sous la rampe d'accès et pose de barrières de sécurité le long de la rampe d'accès et d'une barrière levante manuelle.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : C/VA « Centre/Village Ancien » et ZPO « Espace Birse ».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 septembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 30 août 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Camset.ch Sàrl, Didier Monnin, Champs la Clary 9, 2710 Tavannes

Auteur du projet : Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Adresse du projet : BF 1406, Rue Aimé Charpilloz 11b, 2735 Bévillard

Description du projet : changement d'affectation d'un local d'entreposage existant en un loft avec une place couverte (voiture) et terrasse sur toit existant avec escalier d'accès extérieur et canal de cheminée au Nord

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre B

Dépôt public : du 6 septembre au 6 octobre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet

sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Commune mixte de Valbirse

### Conseil général du 18 septembre 2023

Les membres du Conseil général sont convoqués le lundi 18 septembre 2023, à 19 h, à la Salle communale de Malleray.

#### Ordre du jour

- Ouverture de la séance et appel
- Approbation du procès-verbal du 26 juin 2023
- Déclarations de principe des groupes
- Election d'un/e membre de la Commission scolaire
- Modification du règlement de la Crèche Au P'tit Château
- Modification du règlement scolaire communal
- Informations de la Commission d'accompagnement Chemenay 11
- Informations de la Commission scolaire
- Informations de la Commission de gestion et de surveillance
- Informations du Conseil communal
- Informations du Président du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)
- Questions orales

Bévillard, le 28 août 2023

Bureau du Conseil général

### Infos communales

#### Jennifer Raetzo remplace José Diaz au législatif

José Diaz, conseiller général pour Horizon Solidaire Valbirse (HSV), a donné sa démission le 16 août. C'est Jennifer Raetzo, première des viennent-ensuite sur la liste HSV lors des élections de septembre 2022, qui lui succède.

Sur proposition d'HSV, le Conseil communal a par ailleurs nommé M<sup>me</sup> Raetzo membre de la Commission des finances en remplacement de M. Diaz.

Les Autorités communales remercient M. Diaz pour son engagement en faveur de la collectivité et félicitent M<sup>me</sup> Raetzo en lui souhaitant plein succès dans l'exercice de ses mandats.

#### Des astuces pour transformer son jardin en une oasis de fraîcheur et de biodiversité

Un recueil de 16 fiches édité par l'Office fédéral de l'environnement présente différentes possibilités d'aménager votre jardin, votre bâtiment et ses alentours de manière à ce qu'ils aient un effet rafraîchissant et favorisent la biodiversité. Ce guide intitulé « Le jardin climatique » met l'accent sur des mesures simples, rapides à mettre en œuvre et efficaces. Il est disponible gratuitement en le demandant au guichet de l'administration.

#### Les crottes doivent finir à la poubelle

La commune rappelle aux propriétaires de chiens que les déjections de leur animal doivent être ramassées. Non seulement les excréments n'ont rien d'agréable lorsqu'ils restent sur la voie publique, mais ils peuvent également provoquer de graves problèmes pour le bétail (jusqu'à des avortements) lorsqu'ils se trouvent dans les pâtures. Valbirse compte pas moins de 65 distributeurs de sachets à crottes et 101 poubelles sur son territoire.

Bévillard, le 31 août 2023

Commune mixte de Valbirse

## Divers

Syndicat scolaire de l'école infantine et primaire et de l'école à la journée continue de Saicourt et Petit-Val

### Assemblée des délégués du 5 octobre 2023 à 19 h 30 à l'école primaire du Fuet

#### Ordre du jour

- Accueil
- Procès-verbal du 6.6.2023
- Budget 2024
- Poste de secrétaire et administratrice des finances
- Information de la présidence
- Information de la direction d'école
- Divers

Le Fuet, le 29 août 2023

Commission scolaire

**Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h**

# informations pratiques



## Moutier

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

### Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu – ma** 9h à 11h et 15h à 17h  
**Mercredi** 15h à 17h  
**Jeudi** 15h à 18h  
**Vendredi** 9h à 11h et 14h à 16h

### Service social:

**Lu et ve** 9h à 11h et 14h à 16h  
**Ma et Me** 14h à 16h  
**Jeudi** 14h à 18h

### Police administrative:

**Lu – ma et ve** 10h à 11h et 15h à 16h  
**Mercredi** 15h à 16h  
**Jeudi** 10h à 11h et 16h à 18h

### Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

### Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

### Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

### Téléphones

|                              |                      |
|------------------------------|----------------------|
| Centrale                     | 032 494 11 11        |
| Fax                          | 032 493 12 19        |
| Chancellerie                 | 032 494 11 11        |
| Impôts                       | 032 494 11 21        |
| Caisse municipale            | 032 494 11 25        |
| Contrôle des habitants       | 032 494 11 27        |
| Service social               | 032 494 11 34        |
| Agence AVS                   | 032 494 11 39        |
| Police administrative        | 032 494 11 29        |
| Bâtiments.Urbanisme.         |                      |
| Travaux publics              | 032 494 13 33        |
| Electricité.Eau.             | 032 494 12 14        |
| <b>Service de piquet</b>     |                      |
| <b>Electricité. Eau</b>      | <b>032 494 12 12</b> |
| Centre de l'enfance          |                      |
| Ecole à journée continue     | 032 493 56 31        |
| Service d'accueil en famille | 032 492 10 05        |
| SeJAC                        | 032 493 10 11        |
| Bibliothèque                 | 032 493 59 69        |

Site internet  
[www.moutier.ch](http://www.moutier.ch)

Courriel  
[info@moutier.ch](mailto:info@moutier.ch)

# **informations pratiques**



## **Saicourt**

Administration municipale  
Pré Paroz 1  
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03  
Courriel: [admin@saicourt.ch](mailto:admin@saicourt.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h  
Mercredi 10h à 11h  
Jeudi 15h à 16h  
Vendredi 10h à 11h  
Site internet: [www.saicourt.ch](http://www.saicourt.ch)

### **Indications officielles**

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M<sup>me</sup> Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



## **Saules**

Administration communale  
Milieu du Village 13  
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28  
Courriel: [commune@saules-be.ch](mailto:commune@saules-be.ch)  
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h  
ou sur rendez-vous  
Site internet: [www.saules-be.ch](http://www.saules-be.ch)



## **Seehof**

Commune municipale  
Gross-Karlisberg 23a  
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60  
Courriel: [gemeinde@gemeindeseehof.ch](mailto:gemeinde@gemeindeseehof.ch)  
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



## **Sorvilier**

Administration municipale  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29  
Courriel: [adm@sorvilier.ch](mailto:adm@sorvilier.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h 30  
Site internet: [www.sorvilier.ch](http://www.sorvilier.ch)